

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

2021/047

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Caroline ECORCHON
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Laetitia CAZABAN

Absents : Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR MISE EN PLACE DU PROGRAMME MOBY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le dispositif MOBY, qui propose un programme d'accompagnement à la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire), avec l'ensemble des parties prenantes dans les écoles élémentaires, collèges et lycées, et une sensibilisation des élèves à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

L'écomobilité scolaire limite le recours à la voiture individualisée en utilisant des modes de déplacements actifs ou partagés comme la marche, le vélo, la trottinette, les transports en commun, le covoiturage, etc. pour les trajets domicile-école et pendant le temps scolaire.

Les Plans de déplacements Etablissement Scolaire (PDES) s'inscrivent dans les plans climats des collectivités et plus globalement dans les projets de transition écologique.

Moby est lauréat des appels à projets sur les programmes éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) lancés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire il est donc en grande partie (75%) financé par les énergéticiens.

Le montant de cet investissement s'élève à environ 5 968,80 €.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme MOBY dans l'école de la commune d'Ibos.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....**25 MAI 2021**
de la publication le.....**25 MAI 2021**
IBOS,
Le.....**25 MAI 2021**

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE

